

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2008-08 du 23 octobre 2008 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'exercice 2009

NOR : SJSN0831274X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central en date du 21 octobre 2008 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2009 est fixé à 109.

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008.

Pour le président du conseil d'administration :

Le vice-président,

P. RITTER